

Conditions générales de ventes

Facturation & Réservation:

Il vous sera demandé un acompte de 50 % du montant du séjour à la réservation avec un paiement du solde à l'arrivée de l'animal. S'il n'y a pas de réservation, la totalité du séjour sera dû à l'arrivée de l'animal.

La réservation est effective à réception de l'acompte. En cas d'annulation de réservation 1 mois avant le début du séjour, l'acompte ne sera pas remboursé sauf décès de l'animal ou maladie contagieuse contractée prouvée par un certificat vétérinaire.

En cas de prolongement de séjour, le propriétaire devra nous en faire la demande dans un délai de 24 heures au plus tard avant la fin prévue du séjour.

En cas de départ anticipé, la totalité du séjour réservé sera dû.

Les modes de règlements acceptés : espèces , chèques , virements.

Identification :

Tout animal entrant dans notre établissement devra obligatoirement être identifié soit par puce électronique soit par tatouage.

Vaccinations :

Chaque animal devra être à jour des vaccins obligatoires et posséder son carnet de santé qui devra nous être confié pendant toute la durée du séjour.

Vaccins obligatoires pour l'admission des chiens :

- CHPL pour les maladies de Carré, Hépatite, Parvovirose et Leptospirose
- Pneumodog, Noviback ou Bronchi shield, VERSICAN PLUS BB pour la Toux de chenil

Traitements anti-parasitaires :

Pour le bien-être des animaux, il est recommandé d'effectuer un traitement anti-parasitaire avant l'entrée en pension.

Si durant son séjour, il était constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension et pour éviter toute contagions aux autres pensionnaires, l'animal subirait une désinfection aux frais du son propriétaire.

Chiens de catégorie 1 & 2 :

les chiens de catégorie sont acceptés accompagnés obligatoirement de leurs papiers en règles (permis chien, déclaration en mairie, certificat d'assurance).

Urgences :

Le propriétaire de l'animal nous autorise à prendre les mesures d'urgences nécessaires à l'état de santé de son animal et à sa prise en charge par notre vétérinaire, incluant les éventuelles soins médicaux et/ou interventions chirurgicales jugées vitales par ce dernier et ce même si le propriétaire de l'animal n'est pas joignable.

Le propriétaire s'engage à prendre en charge la totalité des frais qui en découleraient.

Le vétérinaire sanitaire de notre élevage est Dr Dupont Fabrice - Clinique Kerveto 44600 Saint-Nazaire

En cas d'absence du vétérinaire sanitaire , le service d'urgence vétérinaire Oniris - Nantes prendra votre animal en charge.

Nutrition :

Nous nourissons votre animal avec son aliment habituel que vous devez nous fournir en quantité suffisante pour la durée du séjour.

Effets personnels :

Les effets personnels de nos pensionnaires canins seront acceptés à conditions d'être propres et sans danger pour l'animal. Nous ne serons pas responsables des dégradations faites par l'animal sur ses mêmes effets durant son séjour. Merci de ne pas apporter de Gamelle.

Décès et maladies :

Certaines maladies peuvent être présentes dans l'organisme de votre animal pendant de longues périodes (mois, années) sans se manifester. Le stress peut devenir le facteur déclenchant l'apparition de symptômes. En connaissance de ceci, notre responsabilité ne pourra pas être engagée en cas de maladie survenant pendant et après le séjour de l'animal.

La pension ne pourra pas être tenue pour responsable lors de tout incident de nature imprévisible (AVC, crise cardiaque, vieillesse...). En cas de décès de l'animal, il pourra être pratiqué, à la demande écrite et à la charge du propriétaire, une autopsie par notre vétérinaire qui déterminera les causes du décès et établira un compte-rendu à l'attention du propriétaire.

MEDIAVET

126 chemin de l'abreuvoir
38410 SAINT MARTIN D'URIAGE

Mail : contact@mediavet.net

Téléphone : 07 56 82 29 22

AXA GUILLO

Route De Dinard

22100 Dinan

02 96 39 25 25